



Edition 2022

Guide démarches MaPrimeRénov'

RÉNOLIB

SOMMAIRE

PRINCIPE DU DISPOSITIF MAPRIMERÉNOV	3
PLAFONDS DES RESSOURCES	4
MONTANTS FORFAITAIRES PAR TRAVAUX	5
CAS DE BONIFICATION	6
DÉFINIR LE TYPE DE PROJET TRAVAUX	7
ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS SON PROJET	8
ETAPES ET DOCUMENTS D'UNE DEMANDE DE PRIME	9
Créer un compte	10
Désigner un mandataire	14
Libéré, délivré, nous gérons la suite par mandat	16

PRINCIPE DU DISPOSITIF MAPRIMERÉNOV'

Depuis le 1er janvier 2020, l'Etat vous propose une nouvelle aide financière : MaPrimeRénov'.

Elle est délivrée par l'ANAH, vous permet de réaliser des travaux de rénovation et ainsi réaliser des économies d'énergie dans votre habitat.

En effet , cette prime permet de financer une partie des travaux pour les résidences principales et dont la construction est achevée depuis 15 ans minimum, situés en France Métropolitaine et en outre-mer.

A noter que cette aide ne s'adresse qu'aux personnes physiques qui possèdent la pleine propriété du bien.

MaPrimeRénov' subventionne la fourniture et la pose d'équipements ou de matériaux à la fois pour les maisons individuelles et les logements collectifs (sur parties privatives : appartements et sur parties communes)

La liste de travaux couvre à la fois des travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation et la réalisation d'audits énergétiques.

Il est possible de cumuler MaPrimeRénov' avec d'autres aides à la rénovation énergétique telles que : les Certificats d'Economies d'Energie (CEE), l'éco-prêt à taux zéro (EPTZ), le chèque énergie ou encore des aides proposées par vos collectivités locales.

PLAFONDS DES RESSOURCES

Hors Ile-de-France

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	MAPRIMERENOV BLEU	MAPRIMERENOV JAUNE	MAPRIMERENOV VIOLET	MAPRIMERENOV ROSE
1	Jusqu'à 15 262 €	Jusqu'à 19 565 €	Jusqu'à 29 148 €	Supérieur à 29 148 €
2	Jusqu'à 22 320 €	Jusqu'à 28 614 €	Jusqu'à 42 848 €	Supérieur à 42 848 €
3	Jusqu'à 26 844 €	Jusqu'à 34 411 €	Jusqu'à 51 592 €	Supérieur à 51 592 €
4	Jusqu'à 31 359 €	Jusqu'à 40 201€	Jusqu'à 60 336 €	Supérieur à 60 336 €
5	Jusqu'à 35 894 €	Jusqu'à 46 015 €	Jusqu'à 69 081 €	Supérieur à 69 081€
Par personne supplémentaire	+ 4 526 €	+ 5 797 €	+ 8 744 €	+ 8 744€

En Ile-de-France

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	MAPRIMERENOV BLEU	MAPRIMERENOV JAUNE	MAPRIMERENOV VIOLET	MAPRIMERENOV ROSE
1	Jusqu'à 21 123€	Jusqu'à 25 714 €	Jusqu'à 38 184€	Supérieur à 38 184 €
2	Jusqu'à 31 000€	Jusqu'à 37 739€	Jusqu'à 56 130€	Supérieur à 56 130 €
3	Jusqu'à 37 232 €	Jusqu'à 45 326 €	Jusqu'à 67 585 €	Supérieur à 67 585€
4	Jusqu'à 43 472 €	Jusqu'à 52 925 €	Jusqu'à 79 041€	Supérieur à 79 041€
5	Jusqu'à 49 736 €	Jusqu'à 60 546 €	Jusqu'à 90 496€	Supérieur à 90 496 €
Par personne supplémentaire	+ 6 253 €	+ 7 613 €	+ 11 455 €	+ 11 455 €

MONTANTS FORFAITAIRES PAR TRAVAUX

	MAPRIMERENOV BLEU	MAPRIMERENOV JAUNE	MAPRIMERENOV VIOLET	MAPRIMERENOV ROSE
TRAVAUX DE RÉNOVATION GLOBALE				
• Travaux de rénovation globale	-	-	7 000 €	3 500 €
• Bonus sortie de passoire DPE (sortie des classes F ou G)	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €
• Bonus BBC (Bâtiment Basse Consommation)	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €
• Audit énergétique	500 €	400 €	300 €	-
TRAVAUX DE CHAUFFAGE				
• Chaudière à granulés	10 000 €	8 000 €	4 000 €	-
• Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique	10 000 €	8 000 €	4 000 €	-
• Chauffage solaire	8 000 €	6 500 €	4 000 €	-
• Chaudière à bûches	8 000 €	6 500 €	3 000 €	-
• Pompe à chaleur air/eau	4 000 €	3 000 €	2 000 €	-
• Chauffe-eau solaire	4 000 €	3 000 €	2 000 €	-
• Poêle à granulés	3 000 €	2 500 €	1 500 €	-
• Poêle à bûches	2 500 €	2 000 €	1 000 €	-
• Foyer fermé, insert	2 000 €	1 200 €	600 €	-
• Equipement solaire hybride	2 500 €	2 000 €	1 000 €	-
• Chaudière à gaz très haute performance	1 200 €	800 €	-	-
• Réseaux de chaleur ou de froid	Jusqu'à 1 200 €	Jusqu'à 800 €	400 €	-
• Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	800 €	400 €	-
• Dépose d'une cuve à fioul	1 200 €	800 €	400 €	-
• Pompe à chaleur air-air	-	-	-	-
• Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	-	-	-
• Radiateur électrique performant à la place d'ancien convecteur	-	-	-	-
TRAVAUX DE VENTILATION				
• Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	4 000 €	3 000 €	2 000 €	-
• Ventilation mécanique simple flux	-	-	-	-
TRAVAUX D'ISOLATION				
• Isolation thermique des fenêtres et parois vitrés	100€/équip.	80€/équip.	40€/équip.	-
• Isolation des murs par l'extérieur	75€/m2	60€/m2	40€/m2	15€/m2
• Isolation des toitures terrasses	75€/m2	60€/m2	40€/m2	15€/m2
• Isolation des murs par l'intérieur	25€/m2	20€/m2	15€/m2	7€/m2
• Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	25€/m2	20€/m2	15€/m2	7€/m2
• Protection contre le rayonnement solaire (en Outre Mer)	25€/m2	20€/m2	15€/m2	-
• Isolation des combles perdus	-	-	-	-
• Isolation d'un plancher bas	-	-	-	-

LES CAS DE BONIFICATIONS

Afin d'inciter aux rénovations ambitieuses, 2 types de bonifications sont mises en place :

- Le bonus sortie de passoire énergétique (sortie des classes F et G du DPE)
- Le bonus Bâtiment Basse Consommation (atteinte des classes A ou B du DPE).

Pour en bénéficier, il faut avoir fait réaliser un audit énergétique qui date de moins d'un an avant le dépôt de demande de bonus.

L'attestation de conformité des travaux est un élément indispensable à cette demande.

Ce document permet de référencer non seulement l'ensemble des parties prenantes du projet grâce à leur identification (nom société et SIREN) mais également de compiler les éléments suivants :

- La synthèse de l'audit énergétique;
- Les travaux préconisés par l'auditeur énergétique pour l'atteinte des gains;
- Les travaux effectivement réalisées par la (les) entreprise(s) de travaux intervenante(s) sur votre projet;
- L'intervention d'un AMO le cas échéant.

Chaque intervenant doit indiquer le montant de sa prestation et signer le document.

Une fois les travaux réalisés, le document doit être contresigné une nouvelle fois par l'auditeur énergétique. Ce dernier vérifie que les travaux effectués permettent effectivement votre gain énergétique et ainsi votre éligibilité au(x) bonus.

Les montant de bonifications varient selon votre profil :

- MaPrimeRénov Bleu et Jaune sont éligibles à une prime de 1 500€
- MaPrimeRénov Violet est éligible à une prime de 1 000€
- MaPrimeRénov Rose est éligible à une prime de 500€.

DÉFINIR LE TYPE DE PROJET TRAVAUX

Afin de gagner en performance énergétique, vous pouvez choisir réaliser deux types d'opérations :

1. Des travaux spécifiques : si votre projet comporte une ou plusieurs opérations distinctes, justifiées par le devis émis par un installateur certifié RGE.

Le montant maximum de primes versées pour des travaux spécifiques sur un logement est plafonné à 20 000 € sur 5 ans.

2. Des travaux de rénovation globale : si votre projet de travaux vous permet de justifier d'un gain d'économies d'énergie au moins supérieur à 55% de la consommation conventionnelle.

Pour vous en assurer, il convient de faire appel à un prestataire d'audit énergétique. Celui-ci assure des fonctions de prises de mesure de consommation et de préconisations de travaux à réaliser afin de satisfaire les exigences de gains.

L'audit énergétique doit être réalisé avant les travaux et ne doit pas être antérieur à un an avant votre demande de subvention.

Attention, lorsque les travaux mis en œuvre diffèrent des travaux préconisés, l'audit énergétique est mis à jour sur la base des travaux effectivement réalisés.

Le plafond de dépenses éligibles pour la rénovation globale est de 50 000€.

ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS SON PROJET

Afin de vous assister dans vos démarches, vous pouvez faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et cela que vous optiez pour des travaux spécifiques ou une rénovation globale.

En effet, un forfait de 150€ est prévu pour financer cet accompagnement quel que soit votre profil.

Le recours à une telle assistance n'est pas obligatoire, mais recommandé.

A quelles étapes êtes-vous assisté par l'AMO ?

- en amont des travaux : pour la recommandation des travaux à réaliser par exemple ;
- pendant les travaux, notamment pour le suivi de chantier ;
- après les travaux, pour vous informer des bonnes pratiques et de l'entretien de votre rénovation ;
- avant et après les travaux : pour mesurer vos consommations énergétiques.

La prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage doit respecter les conditions suivantes :

- Le prestataire est indépendant de tout fournisseur de matériaux, d'énergie ou d'équipements ;
- Il a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle ;
- Il fait l'objet d'un contrat conclu entre vous et dans lequel est précisé le montant de la prestation.

Il est important de préciser que votre installateur ne peut pas réaliser cette prestation.

Etapes et documents d'une demande de prime



CREER UN COMPTE

1

Créer un compte MPR

- numéro de téléphone valide
- adresse email valide et accessible
- vos informations fiscales ainsi que celles des habitants de votre foyer qui perçoivent un revenu (: n° fiscal et référence du dernier avis)

2

Désigner un mandataire (optionnel)

3

Demande de prime



2 à 3 semaines

4

Notification d'octroi de la prime



2 ans maximum

5

Travaux

6

Demande de versement de la prime



4 à 6 semaines

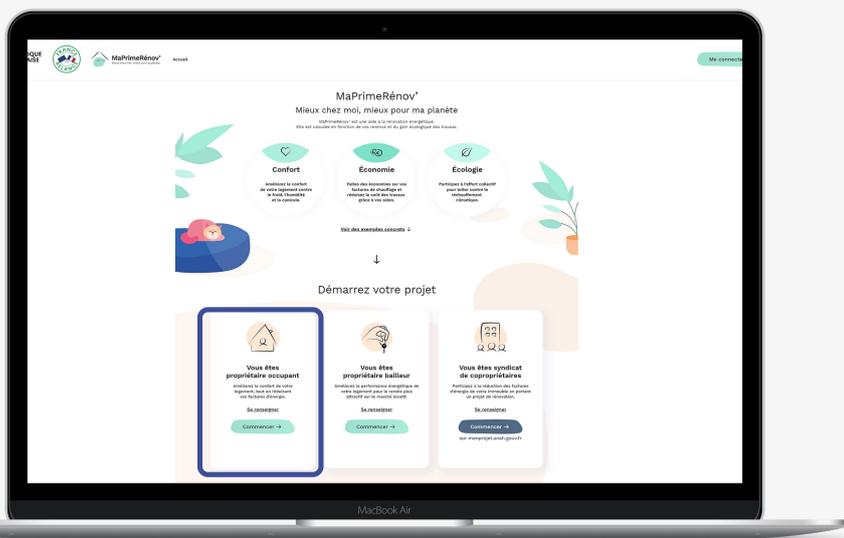
7

Notification de versement de la prime

8

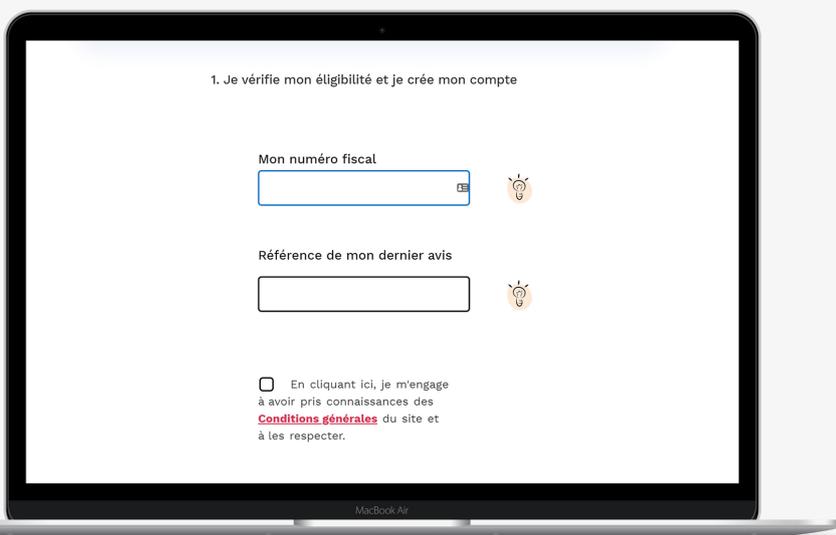
Versement de la prime

Se rendre sur le site MaPrimeRénov



- 1 Se rendre sur le site : maprimerenov.gouv.fr
- 2 Identifiez vous parmi les 3 profils afin de démarrer votre simulation :
 - Propriétaire occupant
 - Propriétaire bailleur
 - Syndicat de copropriété
- 3 Cliquez sur "Commencer"

S'identifier grâce à ses infos fiscales

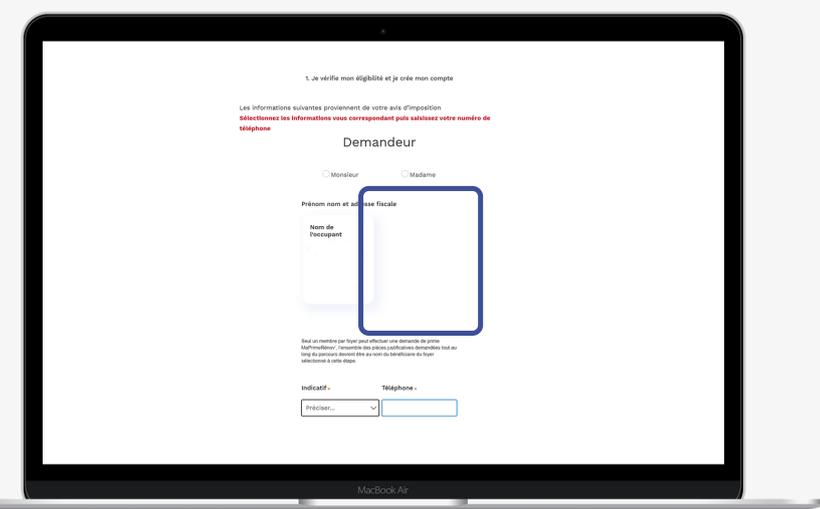


- Munissez vous de :
- Votre numéro fiscal
 - La référence de votre avis fiscal

Vos références	
Numéro fiscal :	
Déclarant 1 (N) :	30 04 131 518 332
Déclarant 2 (N) :	30 04 200 541 370
Référence de l'avis :	21 06 0392058 10
Adresse d'imposition au 01/01/2021 :	
RUE JULES FERRY	
06240 BEAUSOLEIL	
Numéro FIP :	060 89 68 0003987789 3 A
Numéro de rôle :	011
Date d'établissement :	27/05/2021
Date de mise en recouvrement :	31/07/2021
Identifiant service :	06007

Le numéro fiscal est l'identifiant unique pour toutes les démarches fiscales, il est composé de 13 caractères numériques.
La référence de l'avis est un identifiant fiscal. Il est composé de 13 caractères alphanumériques ou 14 caractères pour un avis de dégrèvement.

Confirmer son identité, indiquer un numéro de téléphone



- 1 Vérifiez que l'identité liée aux informations fiscales sont exactes.
- 2 Identifiez votre civilité
- 3 Précisez votre numéro de téléphone précédé de l'indicatif de votre pays (Pour la France : +33)

Ajouter les occupants du foyer avec des revenu

1. Je vérifie mon éligibilité et je crée mon compte

Si d'autres personnes avec des revenus occupent votre logement, veuillez ajouter un avis d'imposition ou avis de situation déclarative de la même année que celui du demandeur.
Pour les occupants sans revenus, vous pourrez les déclarer à l'étape suivante.

Revenu fiscal du foyer

Année	Numéro fiscal	Référence de l'avis	Revenu fiscal	Déclarant 1	Déclarant 2
2019					

Ajouter un occupant avec un revenu

Revenu total du foyer

Retour à l'accueil

Précédent Continuer →



Si d'autres personnes perçoivent des revenus dans votre logement, indiquez leurs informations fiscales grâce à leur :

- numéro fiscal
- référence du dernier avis

Ajouter les occupants du foyer sans revenu

1. Je vérifie mon éligibilité et je crée mon compte

Composition de mon foyer

Référence de l'avis	Nom & Prénom	Type de l'occupant	Date de naissance
		Déclarant 1	
		Personne à charge	

Ajouter un occupant sans revenus

La famille va s'agrandir

Total des occupants

Retour à l'accueil

Précédent Continuer →



Ajouter les occupants sans revenus de votre foyer en indiquant leur nom, prénom et date de naissance.

Préciser les informations sur le logement à rénover

Informations sur le logement

J'habite une :

Veuillez sélectionner un type de logement

Maison Appartement

Mon adresse fiscale est la même que celle du logement à rénover :

Oui Non

Ma situation :

Je suis bien le propriétaire de ce logement
 Je suis locataire de ce logement

Mon logement a été construit il y a :

Veuillez déterminer l'ancienneté de votre logement

- de 15 ans + de 15 ans

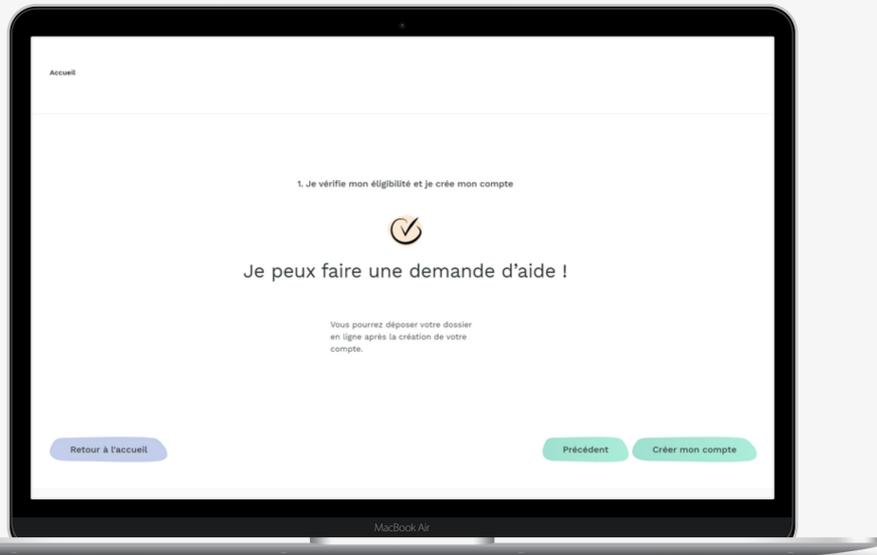
Je certifie que je suis propriétaire du logement à rénover et que celui-ci est ma résidence principale.



Préciser le type de logement, votre situation, ainsi que l'ancienneté du bâtiment.

Le logement à rénover doit avoir + de 15 ans pour être éligible à la prime.

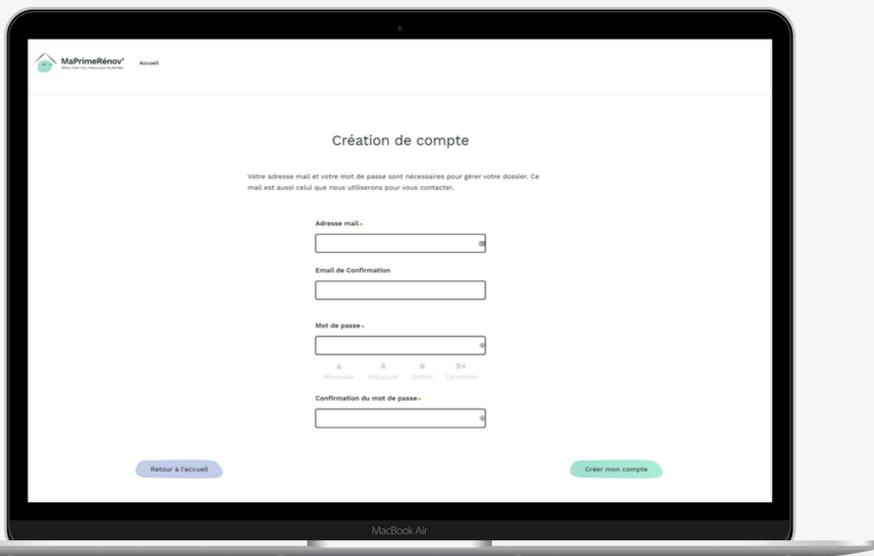
Confirmer son éligibilité à la prime



Votre éligibilité à la demande de prime est validée ou non en fonction des critères de l'ANAH.

Si votre éligibilité est confirmée, cliquez sur « créer mon compte », puis renseignez vos informations de connexion

Créer son compte lié à une adresse email valide



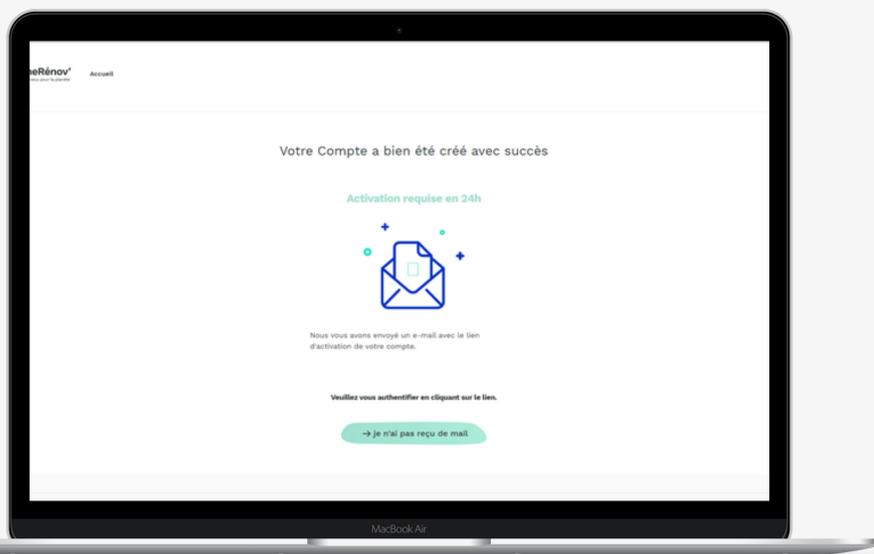
- 1 Renseignez une adresse email valide et accessible
- 2 Choisissez votre mot de passe (minimum 8 caractères)
- 3 Cliquez sur "Créer mon compte"



⚠ Votre compte ne pourra être considéré comme valide qu'une fois votre adresse email validée.

Pour cela, ouvrez l'email reçu à l'adresse indiquée et cliquez sur le lien d'activation.

Confirmer la création du compte



⚠ Veillez à bien valider la création de votre compte en cliquant dans l'email reçu quelques minutes après la création de celui-ci afin de l'activer !

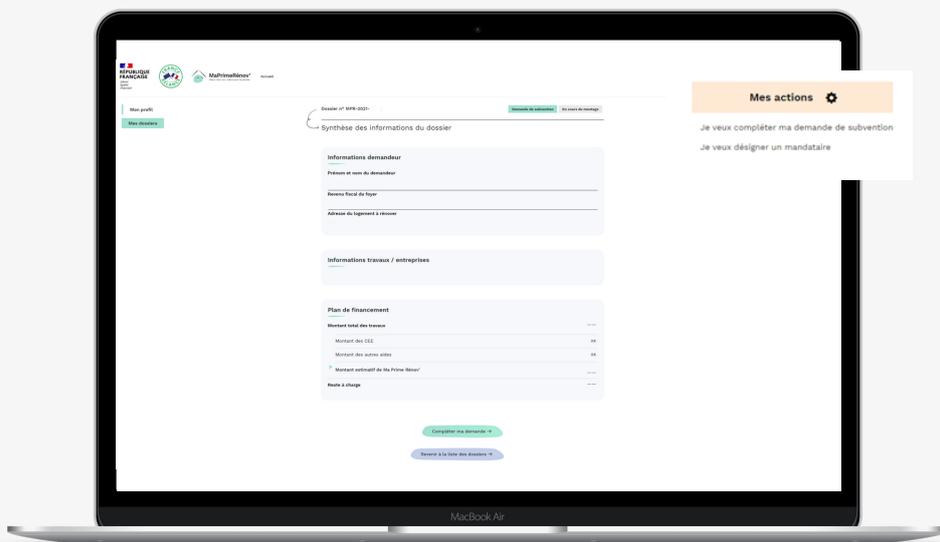
Attention, le lien contenu dans l'email doit être cliqué dans les 24H suivant la réception de l'email.

Si vous ne recevez pas d'email, vérifiez vos emails indésirables ou spams.

DÉSIGNER UN MANDATAIRE



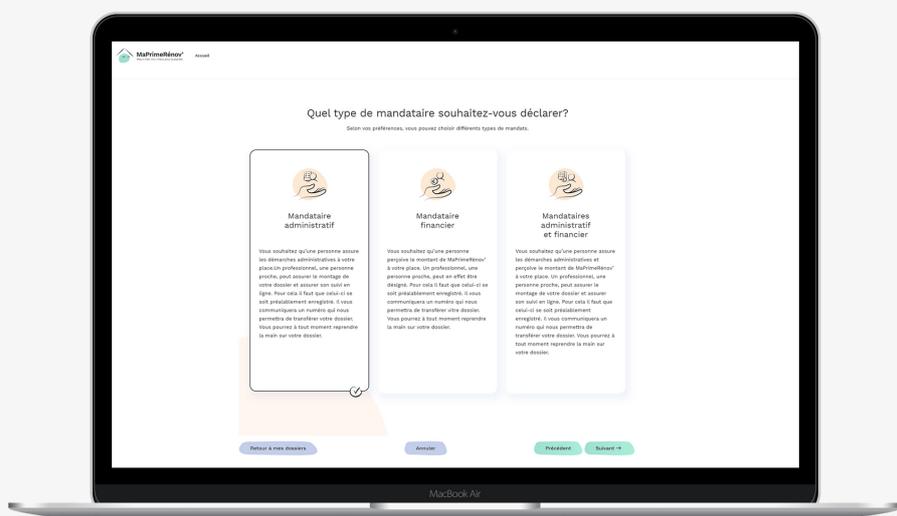
Accéder à votre compte en vous connectant



Après vous être connecté, depuis "Mes dossiers" puis "Voir mon dossier".

Accédez au menu de droite "Mes actions", cliquez sur "Je veux désigner un mandataire"

Identifiez le type de mandataire sélectionné

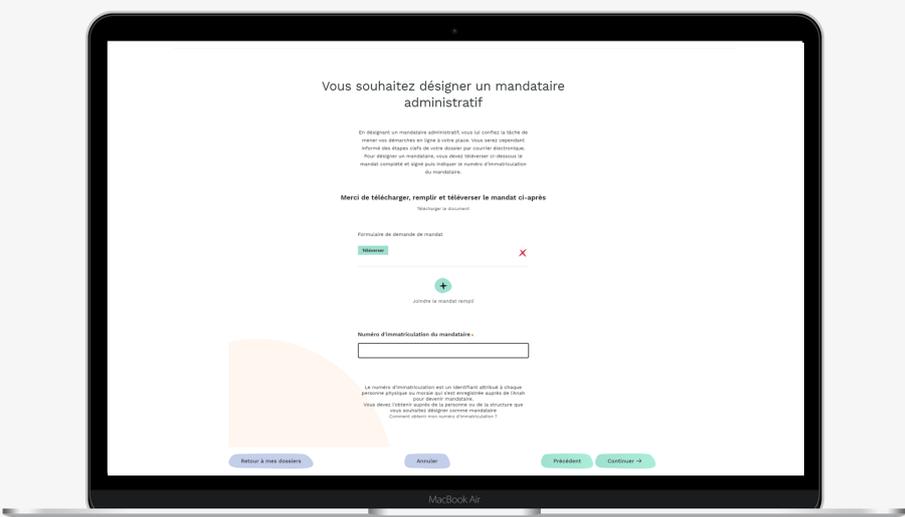


En fonction de l'accompagnement dont vous bénéficiez, sélectionnez le type de mandataire.

Il existe 3 types de mandataires :

- **mandataire administratif** qui gère pour vous les démarches auprès de l'administration
- **mandataire financier** qui avance le montant de la prime sans gérer les démarches
- **mandataire mixte** qui gère les démarches et votre avance de prime

Téléversez le mandat et indiquez son n° d'immatriculation



1

Téléversez le mandat préalablement complété, daté et signé des deux parties.

2

Indiquez le numéro d'immatriculation de votre mandataire.

3

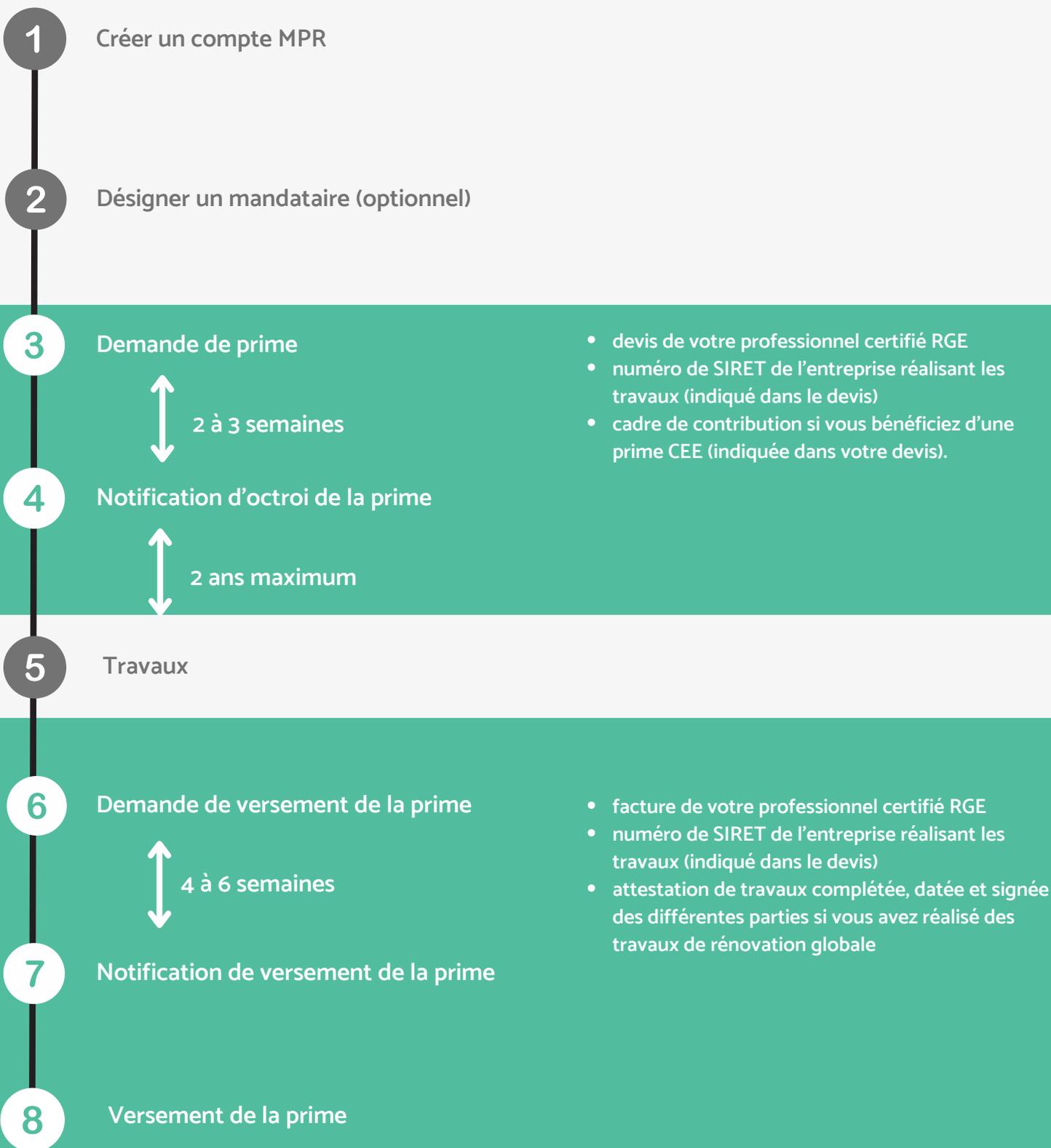
Cliquez sur "Continuez" pour confirmer



Votre mandataire sera ainsi prévenu que vous l'avez désigné et pourra ainsi prendre en charge les actions pour lesquelles vous l'avez désigné.

LIBÉRÉ, DÉLIVRÉ!

Nous gérons la suite des étapes grâce à notre statut de mandataire !





**Nous gérons les
démarches
administratives,
vous percevez la
prime directement
sur votre compte.**



**CONTACTEZ NOUS :
HELLO@RENOLIB.FR**

NUMÉRO D'IMMATRICULATION de RÉNOLIB 848905949-DL

RÉNOLIB

ENGAGÉ
POUR **FAIRE**

70 rue Mademoiselle
75015 PARIS
09 70 70 09 42
mandataire-maprimerenov@renolib.fr